

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AIZELLES**

DATE DE CONVOCATION : 08.07.2020 L'an deux mille vingt, le 20 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZELLES légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Aizelles en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MERLO, Maire.

DATE D'AFFICHAGE : 08.07.2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11 Etaient présents : M. Alain MERLO – Mme Floriane MERLO – M. Jean-Marie MERLO – M. Sébastien ORGEVAL – M. Jean-Pierre SEBBE – M. Sandy SEGERS – M. Thierry SEGUIN – Mme Sabine SOLLIER – M. Jean-Luc THERON.

PRESENTS : 9 Etaient absents excusés : Jérôme VALLEE - M. Holger PAHL.

VOTANTS : 9 Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Monsieur Sandy SEGERS.

Objet de la délibération : Avis du conseil municipal sur l'extension du poulailler de l'EARL MERLO.

Exposé du Maire

Une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL MERLO en vue d'exploiter un élevage de 121 900 emplacements de poulets de chair sur le territoire de la commune d'Aizelles, et d'épandre les fientes issues de l'élevage sur 8 communes de l'Aisne s'est déroulée du 15 juin au 15 juillet 2020.

Le conseil municipal doit donner son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ne s'oppose pas au projet de l'EARL MERLO d'exploiter un élevage de 121 900 emplacements de poulets de chair sur le territoire de la commune d'Aizelles, et d'épandre les fientes issues de l'élevage sur 8 communes de l'Aisne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Marie MERLO



*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication le 29/07/2020*